

<https://www.snetap-fsu.fr/Les-EPLEFPA-accompagnent-le-test-d-activite-en-agriculture-VRAI.html>



Les EPLEFPA accompagnent le test d'activité en agriculture : VRAI

- Les Dossiers - Politique Scolaire et Laïcité - LOAA - LOSARGA, lois d'orientation agricole - LOSARGA - VRAI OU FAUX -

Date de mise en ligne : mercredi 20 mai 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Les espaces-tests prennent leur place dans la Loi (art 9 5ème alinéa), en tant qu'outils pour les porteurs de projets d'installation en agriculture.

Ajout après la LOSARGA

Alinéa I-3 art L811-8 du code rural

Espaces-Test

3° [...]

« Il [l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole] propose, en lien avec les partenaires du territoire, des dispositifs permettant à des porteurs de projet d'installation en agriculture de **disposer d'un cadre et d'un accompagnement pour le test d'activité en agriculture.**

Le SNETAP-[FSU](#) a porté la création de façon systématique d'un espace test dans chaque exploitation agricole des [EPLFPA](#) et Établissements d'enseignement supérieur publics. Pour la première fois, la Loi fait le lien entre l'EPLFPA et le rôle qui devrait aussi être le sien de favoriser, comme un lieu de pépinière, l'apprentissage de l'installation agricole des futur-es actif-ves agricoles en mettant à disposition des moyens de production et d'expérimentation, un cadre économique et un dispositif d'accompagnement sur un temps donné. Les espaces-test sont des outils indispensables pour aider au renouvellement des générations de paysans et paysannes.

Cependant, la Loi ne va pas au bout du sujet, puisqu'elle ne précise pas les modalités, les modes de financement des espaces-tests, en garantissant le déploiement et le financement des postes nécessaires.